

progressivement notre contribution au développement international jusqu'à ce qu'elle atteigne un pour cent de notre produit national brut en 1970-71. De plus, nous tentons d'améliorer la qualité de l'aide que nous offrons dans nos programmes d'assistance et nous attachons une importance particulière à l'expansion constante que connaît le Programme des Nations Unies pour le développement; le Canada est d'ailleurs l'un des pays qui contribuent le plus, financièrement, à ce programme. Nous entendons aussi contribuer à l'amélioration de la situation financière de l'Association internationale du développement et nous espérons que cette Association disposera bientôt de fonds accrus à la mesure de ses besoins.

Parallèlement à nos efforts pour améliorer la collaboration internationale dans le domaine du développement, il nous faudra accorder toute l'attention nécessaire à la préparation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui se tiendra sous peu à la Nouvelle-Delhi. La réalisation la plus insigne de la CNUCED, jusqu'ici, a été de permettre aux pays donateurs et aux pays bénéficiaires d'étudier en commun l'ensemble du processus du développement et de placer dans leur juste perspective les rapports entre ses aspects financiers et ses aspects commerciaux. Le travail ainsi accompli par la CNUCED nous a permis de comprendre le bien-fondé de ce principe fondamental voulant que le développement économique soit une entreprise commune dont le succès dépend de la coordination de l'action des pays donateurs et des pays bénéficiaires. Je suis convaincu que la Conférence elle-même constituera un pas en avant important.

Désarmement

Dans le domaine du désarmement, trois événements importants se sont produits depuis mon discours à la vingt et unième session de l'Assemblée générale: 1) l'approbation du Traité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique; 2) la conclusion d'un traité prohibant les armes nucléaires en Amérique latine; 3) la présentation par les États-Unis et l'Union soviétique de projets de traités sur la non-prolifération des armes nucléaires, lors de la réunion du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, à Genève, le 24 août.

Le Traité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique entrera bientôt en vigueur et constituera un fait acquis d'une grande portée. Il s'agit là de l'une des plus grandes réalisations dans le domaine du contrôle des armes depuis la création des Nations Unies.

Je suis certain qu'il convient que nous félicitions tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'avoir réussi à s'entendre pour former la première zone dénucléarisée dans le monde. Le traité donnera, j'en suis convaincu, un nouvel élan aux négociations sur la non-prolifération des armes nucléaires, négociations qui se sont intensifiées à Genève et se poursuivront bientôt en cette Assemblée.

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

La conclusion d'un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est à la fois vitale, urgente et d'importance primordiale. J'exhorte cette Assemblée à faire passer dans la pratique sous forme de traité, au plus tôt, les résultats de plus de deux ans de discussions. Ce traité n'est peut-être pas une mesure destinée à amener le désarmement nucléaire; mais il constituera